

PAR COURRIEL

Le 7 décembre 2015

N/Réf: 2004 45021

Objet : Demande verbale d'accès concernant :
Rapport de visite de 1980

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 7 décembre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande. Il s'agit de :

1. rapport de visite, 9 juillet 1980 (1 page).

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

p. j. (1)

original signé par
Isabelle Lavoie
Répondante régionale

RAPPORT DE VISITE

DATE: 14 juillet 1980.

ENDROIT : Saint-Georges-de-Clarenceville

DATE DE LA VISITE: 9 juillet 1980

OBJET : Vérification de la désaffectation

DOSSIER NO : St-Georges-de-Clarenceville D-1

PERSONNE (S)
RENCONTREE(S) : aucune

PHOTO: oui


PROPRIETAIRE ET EXPLOITANT: Corporation municipale de St-Georges-de-Clarenceville
C.P. 7
paroisse St-Georges-de-Clarenceville

Cette visite avait pour but de vérifier si la désaffectation de ce dépotoir avait été effectuée conformément à l'article 126 du règlement relatif à la gestion des déchets solides.

Lors de ma visite, j'ai constaté qu'une barrière fermait le chemin d'accès. Une affiche indique que le dépotoir est fermé et qu'il est interdit d'y déposer des déchets. Les déchets solides épars ont tous été ramassés et enterrés. L'extermination de la vermine a été faite et tous les déchets ont été recouverts.

La désaffectation de ce dépotoir est donc conforme et le dossier peut être classé.

EL/jb.


Paul Lefebvre, T.A.D.
Direction de la gestion des
déchets et de la restauration
du milieu terrestre

Noté
